

# Modèle de délibération

## Convention d'adhésion au service Rémunérations / Chômage du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

### Prestation de Paies Informatisées

*Monsieur (2) le Maire (3)* informe les membres du *conseil municipal (1)* que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose une prestation Paies Informatisées. L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (*rémunérations ou indemnités*) par la mise en commun de moyens techniques.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations mensuelles (*Prélèvement à la source – dispositif PASRAU*) et annuelles des salaires (*N4DS, déclarations aux Fonds nationaux de compensation du supplément familial de traitement, déclarations annuelles individuelles*), simulations de salaire, éditions diverses.

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres du *conseil municipal (1)* de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour cette prestation (*y compris pour les budgets annexes éventuels*) et d'autoriser à cette fin *le Maire (3)* à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers. Le détail des prestations réalisées est joint à la dite convention.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL (1)

Sur le rapport de *Monsieur (2) le Maire (3)*, après en avoir délibéré,

et à la majorité de ses membres présents ou représentés,

#### DECIDE

- de demander le bénéfice de la prestation de paies informatisées proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser *Monsieur (2) le Maire (3)* à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde annexée à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

*Le Maire (3)*,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à ....., le .....

PJ/ 1 convention

*(1) conseil syndical, conseil de  
communauté, conseil  
d'administration*

*(2) Madame*

*(3) le/la Président(e)*

LE MAIRE OU LE/LA PRESIDENT(E)